

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 779

16 mars 2016

SOMMAIRE

Alternativa International	37370	G.A. - Fund -L	37350
Avesta Invest Europe	37389	HealthCity Luxembourg S.A.	37388
Callistejia S.A.	37348	Henry Cotton's Greater China Brands S.à r.l.	
Corestate Captive PropCo II S.à r.l.	37346	37389
Darmisa SPF, S.A.	37348	HIGHSTREET Premium I PropCo II S.à r.l.	
DE PLÄTTERCHESLÉER S.à r.l.	37349	37346
Docxa International S.A.	37370	LM International Business Solutions S.A. ...	37385
DS2 Licensing S.à r.l.	37371	Meyer Bergman European Retails Partners III	
East Capital (Lux) General Partner S.à r.l. ...	37373	Holding S.à r.l.	37377
Efelco S.A.	37375	Raiffeisen Vie S.A.	37377
EGCA Consulting S.à r.l.	37376	Raiffeisen Vie S.A.	37377
Equi Future Champions	37373	SAVP Unleveraged S.à r.l.	37379
F.15 Alliance Locations	37376	Schneider Linster Fiduciaire	37379
Financière du Sabre d'Or S.A.-SPF	37387	SES Global Africa	37382
Finlynx S.A.	37387	SF Group S.A.	37379
Fintal Holding S.A. SPF	37387	Sienna Capital S.à r.l.	37379
Fintour S.A.	37388	Société d'Investissement Européen Spf S.A.	
Fintour S.A.	37388	37380
Fintour S.A.	37388	Super Price	37382
Fintour S.A.	37388	UrbaniaBT2 S.à r.l.	37350
Frun HC1 SCSp	37392	VCunha Capital	37385

**HIGHSTREET Premium I PropCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Corestate Captive PropCo II S.à r.l.)**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.775.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CAP HoldCo S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196.665 (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Tessa BODEVING, private employee, professionally residing in Diekirch, by virtue of a proxy given on 21 December 2015.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Corestate CAPTIVE PropCo II S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 8 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1710 dated 10 July 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196.775 (the “Company”). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company into “HIGHSTREET Premium I PropCo II S.à r.l.”.
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company.
3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into HIGHSTREET Premium I PropCo II S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of “HIGHSTREET Premium I PropCo II S.à r.l.” (the Company).”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euro).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg in dessen Abwesenheit vertritt.

IST ERSCHIENEN,

CAP HoldCo S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unterliegend dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000,-), mit Gesellschaftssitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B196.665 (die „Alleingesellschafterin“),

hier vertreten durch Tessa Bodeving, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in Diekirch, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 21. Dezember 2015.

Vorbezeichnete Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Person und den Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Alleingesellschafterin hat den amtierenden Notar gebeten, zu beurkunden, dass die Alleingesellschafterin die alleinige Gesellschafterin der Corestate CAPTIVE PropCo II S.à r.l. ist, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unterliegend dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit Gesellschaftssitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde erstellt durch Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg, vom 8. Mai 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1710 vom 10. Juli 2015 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B196.775 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Alleingesellschafterin, wie vorstehend vertreten, erkennt ausdrücklich an, von den aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassenden Beschlüssen umfassende Kenntnis gehabt zu haben:

Tagesordnung

1. Änderung der Firmierung der Gesellschaft in „HIGHSTREET Premium I PropCo II S.à r.l.“.
2. Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft.
3. Verschiedenes.

Die Alleingesellschafterin hat den amtierenden Notar gebeten folgende Beschlussfassungen aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin hat beschlossen, die Firmierung der Gesellschaft in HIGHSTREET Premium I PropCo II S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Im Nachgang zu vorgehendem Beschluss hat die Alleingesellschafterin beschlossen, Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um nunmehr wie folgt zu lauten:

„**Art. 1. Name.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung „HIGHSTREET Premium I PropCo II S.à r.l.“ (die Gesellschaft).“

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.100,- (eintausend einhundert Euro).

WORÜBER, Urkunde erstellt in Diekirch am Datum, wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die erschienene Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22466. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, erteilt durch Notar Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz in Ettelbruck als provisorischer Depositär der Urkunden vom Notar Edouard DELOSCH, mit damaligem Amtssitz zu Diekirch.

Diekirch, den 04. Januar 2016.

Référence de publication: 2016001897/104.

(16000488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Callistejia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.695.

Les statuts coordonnés au 17/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016001908/12.

(150241130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Darmisa SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.967.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le dix décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ICS (Overseas) Limited, société de droit anglais, ayant son siège social au 20, Station Road, Cambridge, England CB1 2JD, Royaume-Uni, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 07687461,

ici représentée par Monsieur Antonio Quaratino, employé privé, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois DARMISA SPF, S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 164967 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 novembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 20 du 4 janvier 2012 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à à EUR 140.000 (cent quarante mille Euros), divisé en 140 (cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société, TILMAN LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 350556 et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat respectif.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation RENBILT LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 352091 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à RENBILT LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Antonio Quaratino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 11 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 39433. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001958/63.

(16000223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

DE PLÄTTERCHESLÉER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.387.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jean BINTZ, maître-carreleur, né le 17 avril 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8370 Hobscheid, 96, rue Kraizerbuch,

ici dûment représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement au 3 route de Luxembourg, L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée "DE PLÄTTERCHESLÉER S.à r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.387, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 16 octobre 1990, publié au Mémorial C numéro 158 du 30 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 5 du 4 janvier 2001

2. Que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt- quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales, entièrement souscrites et intégralement libérées.

3.- Que le comparant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que le comparant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section

8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation GAC/2015/11743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016001959/50.

(160000787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

G.A. - Fund -L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 69.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016002040/10.

(160000432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

UrbaniaBT2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.474.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245490, ("Baupost Private Investments A-1");

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245479, ("Baupost Private Investments B-1");

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245480, ("Baupost Private Investments C-1");

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245487, ("Baupost Private Investments BVII-1");

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

5. HB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105376, (“HB Cayman”);

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

6. PB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105372, (“PB Cayman”);

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

7. YB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105375, (“YB Cayman”);

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

8. BVP-I Cayman XIV Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-295511, (“BVP-I Cayman XI”);

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

9. BVP-III Cayman XIV Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-295558, (“BVP-III Cayman XI”);

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

10. BVP-IV Cayman XII Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-295557, (“BVP-IV Cayman IX”);

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

11. Taconic Spain Associates I L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5580720 (“Taconic”);

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

12. Urbania International Investments S.L., a limited liability company formed under the laws of Spain with its registered office address at C/ Velázquez nº 10 -2º Izda, 28001 Madrid, Spain, with registration number B-85877975, (“Urbania”);

here represented by Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the shareholders of UrbaniaBT2 S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 198.474 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 1 July 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 September 2015 under number 2366 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 4 December 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital of the company declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Decisions to create (A) (i) class A shares, subdivided in class A.1 shares, class A.2 shares, class A.3 shares, class A.4 shares, class A.5 shares, class A.6 shares, class A.7 shares, class A.8 shares and class A.9 shares and (ii) class B shares, with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (B) subsequent conversion of the existing shares into class A and class B shares.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) through the issue of eight million seven hundred thousand fifty thousand (8,750,000.-) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

3. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders (A) decides to create two (2) classes of shares in the share capital of the Company: (i) the class A shares subdivided into class A.1 shares, class A.2 shares, class A.3 shares, class A.4 shares, class A.5 shares, class A.6 shares, class A.7 shares, class A.8 shares, and class A.9 shares and (ii) the class B shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (B) decides to convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares into one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) class A.1 shares and one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares allocated as follows:

a) ninety-four thousand two hundred fifty (94,250) class A.1 held by Baupost Private Investments A-1, thirty-seven thousand six hundred fifty-six (37,656) class A.1 held by Baupost Private Investments B-1, two hundred ten thousand four hundred twenty-eight (210,428) class A.1 shares held by Baupost Private Investments C-1, eighty thousand nine hundred fifty-nine (80,959) class A.1 shares held by Baupost Private Investments BVII-1, sixty-seven thousand five hundred fifty-eight (67,558) class A.1 shares held by HB Cayman, thirty-four thousand one hundred eleven (34,111) class A.1 shares held by PB Cayman, twenty-four thousand eight hundred eight (24,808) class A.1 shares held by YB Cayman, sixty-two thousand two hundred forty-two (62,242) class A.1 shares held by BVP-I Cayman XIV, thirty-one thousand one hundred twenty-one (31,121) class A.1 shares held by BVP-III Cayman XIV, four hundred sixty-four thousand three hundred eighty (464,380) class A.1 shares held by BVP-IV Cayman XII, and seventeen thousand four hundred eighty-seven (17,487) class A.1 shares held by Taconic; and

b) one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares held by Urbania.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred thousand euro (EUR 100,000) through the issue of eight million seven hundred fifty thousand (8,750,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The eight million seven hundred fifty thousand (8,750,000) newly issued shares have been subscribed as follows:

1. one hundred seventy-three thousand seven hundred forty-five (173,745) class A.1 shares; sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A.2 shares; sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A.3 shares; sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A.4 shares; sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A.5 shares; sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A.6 shares; sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A.7 shares; sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A.8 shares and sixty thousand seven hundred fifty (60,750) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments A-1 aforementioned, for the price of nineteen thousand seven hundred thirty-four euro and seventy-six cents (EUR 19,734.76) allocated for an amount of six thousand five hundred ninety-seven euro and forty-five cents (EUR 6,597.45) to the share capital of the Company and an amount of thirteen thousand one hundred thirty-seven euro and thirty-one cents (EUR 13,137.31) to the share premium.

2. sixty-nine thousand four hundred sixteen (69,416) class A.1 shares; twenty-four thousand two hundred seventy-four (24,274) class A.2 shares; twenty-four thousand two hundred seventy-one (24,271) class A.3 shares; twenty-four thousand two hundred seventy-one (24,271) class A.4 shares; twenty-four thousand two hundred seventy-one (24,271) class A.5 shares; twenty-four thousand two hundred seventy-one (24,271) class A.6 shares; twenty-four thousand two hundred seventy-one (24,271) class A.7 shares; twenty-four thousand two hundred seventy-one (24,271) class A.8 shares and twenty-four thousand two hundred seventy-one (24,271) A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments B-1 aforementioned, for the price of seven thousand eight hundred eighty-four euro and sixty-two cents (EUR 7,884.62) allocated for an amount of two thousand six hundred thirty-five euro and eighty-seven cents (EUR 2,635.87) to the share capital of the Company and an amount of five thousand two hundred forty-eight euro and seventy-five cents (EUR 5,248.75) to the share premium.

3. three hundred eighty-seven thousand nine hundred fifteen (387,915) class A.1 shares; one hundred thirty-five thousand six hundred thirty-nine (135,639) class A.2 shares; one hundred thirty-five thousand six hundred thirty-four (135,634) class A.3 shares; one hundred thirty-five thousand six hundred thirty-four (135,634) class A.4 shares; one hundred thirty-five thousand six hundred thirty-four (135,634) class A.5 shares; one hundred thirty-five thousand six hundred thirty-four (135,634) class A.6 shares; one hundred thirty-five thousand six hundred thirty-four (135,634) class A.7 shares; one hundred thirty-five thousand six hundred thirty-four (135,634) class A.8 shares and one hundred thirty-five thousand six hundred thirty-four (135,634) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments C-1, aforementioned, for the

price of forty-four thousand sixty-one euro and seventeen cents (EUR 44,061.17) allocated for an amount of fourteen thousand seven hundred twenty-nine euro and ninety-two cents (EUR 14,729.92) to the share capital of the Company and an amount of twenty-nine thousand three hundred thirty-one euro and twenty-five cents (EUR 29,331.25) to the share premium.

4. one hundred forty-nine thousand two hundred forty-five (149,245) class A.1 shares; fifty-two thousand one hundred eighty-nine (52,189) class A.2 shares; fifty-two thousand one hundred eighty-three (52,183) class A.3 shares; fifty-two thousand one hundred eighty-three (52,183) class A.4 shares; fifty-two thousand one hundred eighty-three (52,183) class A.5 shares; fifty-two thousand one hundred eighty-three (52,183) class A.6 shares; fifty-two thousand one hundred eighty-three (52,183) class A.7 shares; fifty-two thousand one hundred eighty-three (52,183) class A.8 shares and fifty-two thousand one hundred eighty-three (52,183) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments BVII-1, aforementioned, for the price of sixteen thousand nine hundred fifty-one euro and ninety-six cents (EUR 16,951.96) allocated for an amount of five thousand six hundred sixty-seven euro and fifteen cents (EUR 5,667.15) to the share capital of the Company and an amount of eleven thousand two hundred eighty-four euro and eighty-one cents (EUR 11,284.81) to the share premium.

5. one hundred twenty-four thousand five hundred forty-two (124,542) class A.1 shares; forty-three thousand five hundred fifty-one (43,551) class A.2 shares; forty-three thousand five hundred forty-five (43,545) class A.3 shares; forty-three thousand five hundred forty-five (43,545) class A.4 shares; forty-three thousand five hundred forty-five (43,545) class A.5 shares; forty-three thousand five hundred forty-five (43,545) class A.6 shares; forty-three thousand five hundred forty-five (43,545) class A.7 shares; forty-three thousand five hundred forty-five (43,545) class A.8 shares and forty-three thousand five hundred forty-five (43,545) class A.9 shares have been subscribed by HB Cayman, aforementioned, for the price of fourteen thousand one hundred forty-five euro and ninety-five cents (EUR 14,145.95) allocated for an amount of four thousand seven hundred twenty-nine euro and eight cents (EUR 4,729.08) to the share capital of the Company and an amount of nine thousand four hundred sixteen euro and eighty-seven cents (EUR 9,416.87) to the share premium.

6. sixty-two thousand eight hundred eighty-three (62,883) class A.1. shares; twenty-one thousand nine hundred eighty-eight (21,988) class A.2 shares; twenty-one thousand nine hundred eighty-seven (21,987) class A.3 shares; twenty-one thousand nine hundred eighty-seven (21,987) class A.4 shares; twenty-one thousand nine hundred eighty-seven (21,987) class A.5 shares; twenty-one thousand nine hundred eighty-seven (21,987) class A.6 shares; twenty-one thousand nine hundred eighty-seven (21,987) class A.7 shares; twenty-one thousand nine hundred eighty-seven (21,987) class A.8 shares and twenty-one thousand nine hundred eighty-seven (21,987) class A.9 shares have been subscribed by PB Cayman, aforementioned, for the price of seven thousand one hundred forty-two euro and fifty-five cents (EUR 7,142.55) allocated for an amount of two thousand three hundred eighty-seven euro and eighty cents (EUR 2,387.80) to the share capital of the Company and an amount of four thousand seven hundred fifty-four euro and seventy-five cents (EUR 4,754.75) to the share premium.

7. forty-five thousand seven hundred thirty-three (45,733) class A.1. shares; fifteen thousand nine hundred ninety-five (15,995) class A.2 shares; fifteen thousand nine hundred ninety (15,990) class A.3 shares; fifteen thousand nine hundred ninety (15,990) class A.4 shares; fifteen thousand nine hundred ninety (15,990) class A.5 shares; fifteen thousand nine hundred ninety (15,990) class A.6 shares; fifteen thousand nine hundred ninety (15,990) class A.7 shares; fifteen thousand nine hundred ninety (15,990) class A.8 shares and fifteen thousand nine hundred ninety (15,990) class A.9 shares have been subscribed by YB Cayman, aforementioned, for the price of five thousand one hundred ninety-four euro and fifty-eight cents (EUR 5,194.58) allocated for an amount of one thousand seven hundred thirty-six euro and fifty-eight cents (EUR 1,736.58) to the share capital of the Company and an amount of three thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 3,458) to the share premium.

8. one hundred fourteen thousand seven hundred forty-one (114,741) class A.1 shares; forty thousand one hundred twenty-two (40,122) class A.2 shares; forty thousand one hundred nineteen (40,119) class A.3 shares; forty thousand one hundred nineteen (40,119) class A.4 shares; forty thousand one hundred nineteen (40,119) class A.5 shares; forty thousand one hundred nineteen (40,119) class A.6 shares; forty thousand one hundred nineteen (40,119) class A.7 shares; forty thousand one hundred nineteen (40,119) class A.8 shares and forty thousand one hundred nineteen (40,119) class A.9 shares have been subscribed by BVP-I Cayman XIV, aforementioned, for the price of thirteen thousand thirty-two euro and eighty-four cents (EUR 13,032.84) allocated for an amount of four thousand three hundred fifty-six euro and ninety-six cents (EUR 4,356.96) to the share capital of the Company and an amount of eight thousand six hundred seventy-five euro and eighty-eight cents (EUR 8,675.88) to the share premium.

9. fifty-seven thousand three hundred seventy-one (57,371) class A.1 shares; twenty thousand sixty-four (20,064) class A.2 shares; twenty thousand fifty-nine (20,059) class A.3 shares; twenty thousand fifty-nine (20,059) class A.4 shares; twenty thousand fifty-nine (20,059) class A.5 shares; twenty thousand fifty-nine (20,059) class A.6 shares; twenty thousand fifty-nine (20,059) class A.7 shares; twenty thousand fifty-nine (20,059) class A.8 shares and twenty thousand fifty-nine (20,059) class A.9 shares have been subscribed by BVP-III Cayman XIV, aforementioned, for the price of six thousand five hundred sixteen euro and forty-two cents (EUR 6,516.42) allocated for an amount of two thousand one hundred seventy-eight euro and forty-eight cents (EUR 2,178.48) to the share capital of the Company and an amount of four thousand three hundred thirty-seven euro and ninety-four cents (EUR 4,337.94) to the share premium.

10. eight hundred fifty-six thousand sixty-eight (856,068) class A.1 shares; two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-six (299,326) class A.2 shares; two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-four (299,324)

class A.3 shares; two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-four (299,324) class A.4 shares, two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-four (299,324) class A.5 shares; two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-four (299,324) class A.6 shares; two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-four (299,324) class A.7 shares; two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-four (299,324) class A.8 shares and two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-four (299,324) class A.9 shares have been subscribed by BVP-IV Cayman XII, aforementioned, for the price of ninety-seven thousand two hundred thirty-six euro and six cents (EUR 97,236.06) allocated for an amount of thirty-two thousand five hundred six euro and sixty-two cents (EUR 32,506.62) to the share capital of the Company and an amount of sixty-four thousand seven hundred twenty-nine euro and forty-four cents (EUR 64,729.44) to the share premium.

11. thirty-two thousand two hundred thirty-six (32,236) class A.1 shares; eleven thousand two hundred seventy-six (11,276) class A.2 shares; eleven thousand two hundred seventy-one (11,271) class A.3 shares; eleven thousand two hundred seventy-one (11,271) class A.4 shares, eleven thousand two hundred seventy-one (11,271) class A.5 shares; eleven thousand two hundred seventy-one (11,271) class A.6 shares; eleven thousand two hundred seventy-one (11,271) class A.7 shares; eleven thousand two hundred seventy-one (11,271) class A.8 shares and eleven thousand two hundred seventy-one (11,271) class A.9 shares have been subscribed by Taconic, aforementioned, for the price of three thousand six hundred sixty-one euro and fifty-nine cents (EUR 3,661.59) allocated for an amount of one thousand two hundred twenty-four euro and nine cents (EUR 1,224.09) to the share capital of the Company and an amount of two thousand four hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 2,437.50) to the share premium.

12. Eight hundred seventy-five thousand (875,000) class B shares has been subscribed by Urbania, aforementioned, for the price of three hundred three thousand thirty-seven euro and fifty cents (EUR 303,037.50) allocated for an amount of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 8,750) to the share capital of the Company and an amount of two hundred ninety-four thousand two hundred eighty-seven euro and fifty cents (EUR 294,287.50) to the share premium.

The shares so subscribed by the shareholders mentioned above under paragraphs numbered one (1) to twelve (12), have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of five hundred thirty-eight thousand six hundred euro (EUR 538,600). The amount of five hundred thirty-eight thousand six hundred euro (EUR 538,600) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of five hundred thirty-eight thousand six hundred euro (EUR 538,600) consists of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) for the share capital and four hundred fifty-one thousand one hundred euro (EUR 451,100) for the share premium.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth now read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name UrbaniaBT2 S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), the present articles of association and by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its Shares or other securities to investors.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented by (i) nine million (9,000,000) class A shares (the "Class A Shares"), themselves subdivided into three million one hundred ninety-eight thousand eight hundred ninety-five (3,198,895) class A.1 shares (the "Tranche A.1 Shares"), seven hundred twenty-five thousand one hundred seventy-four (725,174) class A.2 shares (the "Tranche A.2 Shares"), seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-three (725,133) class A.3 shares (the "Tranche A.3 Shares"), seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-three (725,133) class A.4 shares (the "Tranche A.4 Shares"), seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-three (725,133) class A.5 shares (the "Tranche A.5 Shares"), seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-three (725,133) class A.6 Shares (the "Tranche A.6 Shares"), seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-three (725,133) class A.7 shares (the "Tranche A.7 Shares"), seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-three (725,133) class A.8 shares (the "Tranche A.8 Shares") and seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-three (725,133) class A.9 shares (the "Tranche A.9 Shares") and (ii) one million (1,000,000) class B Shares (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares the "Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The Class A Shares and the Class B Shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 The Company may redeem its own Shares.

6.7 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Tranche, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue in such Tranche as may be determined from time to time by the board of managers in accordance with any agreement between the shareholders, if any, and approved by the general meeting of shareholders of the Company.

6.8 The relevant Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Tranche (the "Total Cancellation Amount") as defined in 6.11 below.

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Tranche (in the order provided for in article 6.14.), such Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Tranche to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Tranche shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant Tranche held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Tranche. The Total Cancellation Amount for each Tranche shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Tranche at the time of the cancellation of the relevant Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can

choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 21 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Tranche to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Tranche, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.14 The Class A Shares shall be repurchased in the reverse alphanumerical order of the Tranches, starting with the Tranche A.9 Shares.

6.15 Subsequent Shares of a specific Tranche shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Tranche have been repurchased in full. Each share of a Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class A Shares”.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

7.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital and subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices

of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority expressly provided for in these articles of association or by law or by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of two (2) class A managers (the "Class A Managers") and two (2) class B managers (the "Class B Managers").

13.2 Any reference made hereinafter to the "managers" shall in such case be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable. If the Company is managed by one manager, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The board of managers shall respect any requirements for approval by the Majority Shareholders of matters set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital and in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented subject to any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures of any persons to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association as well as with any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

21.6 In the event of a distribution of dividends,

(i) the dividend allocated to the Class B Shares shall be allocated in accordance to any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time and (ii) out of any amounts distributed to the holders of Class A Shares, the amount of the dividend allocated shall be as follows:

i. Tranche A.9 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Tranche A.9 Shares issued by the Company;

ii. Tranche A.8 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Tranche A.8 Shares issued by the Company;

iii. Tranche A.7 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Tranche A.7 Shares issued by the Company;

iv. Tranche A.6 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Tranche A.6 Shares issued by the Company;

v. Tranche A.5 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Tranche A.5 Shares issued by the Company;

vi. Tranche A.4 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Tranche A.4 Shares issued by the Company;

vii. Tranche A.3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Tranche A.3 Shares issued by the Company;

viii. Tranche A.2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Tranche A.2 Shares issued by the Company;

ix. Tranche A.1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Tranche A.1 Shares issued by the Company;

each as long as they are in existence, and

x. the remainder shall be distributed to the Relevant Class A Shares.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with article 21 above. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association and by any agreement between shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 21 above.

G. Final clauses - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any agreement among the shareholders, as may be amended from time to time, such shareholders' agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.

Art. 25. Definitions. Unless otherwise specified, capitalized terms used in these articles of association shall have the meaning set forth below:

"Class A Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Class B Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Company" shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

"Law" shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

"Majority Shareholders" means those Persons holding, singly or collectively, more than fifty percent (50%) of the Shares.

"Person" means any present or future natural person or any corporation, association, partnership, joint venture, limited liability, joint stock or other partnership, business trust, trust, organization, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, business or government or any governmental agency or political subdivision thereof.

"Relevant Class A Shares" has the meaning set forth in article 6.15.

"Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Total Cancellation Amount" has the meaning set forth in article 6.4 of these articles of association.

"Tranches" means the Tranche A.1 Shares, the Tranche A.2 Shares, the Tranche A.3 Shares, the Tranche A.4 Shares, the Tranche A.5 Shares, the Tranche A.6 Shares, the Tranche A.7 Shares, the Tranche A.8 Shares and the Tranche A.9 Shares and "Tranche" means any of them.

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., une société (limited liability company) existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245490 («Baupost Private Investments A-1»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., une société (limited liability company) existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245479 («Baupost Private Investments B-1»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., une société (limited liability company) existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245480 («Baupost Private Investments C-1»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., une société (limited liability company) existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245487 («Baupost Private Investments BVII-1»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

5. HB Cayman Limited, une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105376 («HB Cayman»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

6. PB Cayman Limited, une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105372 («PB Cayman»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

7. YB Cayman Limited, une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105375 («YB Cayman»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

8. BVP-I Cayman XIV Limited, une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-295511 («BVP-I Cayman XI»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

9. BVP-III Cayman XIV Limited, une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-295558 («BVP-III Cayman XI»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

10. BVP-IV Cayman XII Limited, une société (company limited by shares) existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-295557 («BVP-IV Cayman IX»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

11. Taconic Spain Associates I L.L.C., une société (limited liability company) existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5580720 («Taconic»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

12. Urbania International Investments S.L., une société (limited liability company) constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social au C/ Velázquez n° 10 - 2° Izda, 28001 Madrid, Espagne, ayant le numéro d'immatriculation B-85877975 («Urbania»);

dûment représentée par Alina NAVARRO MELENDO, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations paraphées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont tous les associés de UrbaniaBT2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.474, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2366, le 3 septembre 2015 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décisions de créer (A) (i) des parts sociales de catégorie A, subdivisées en parts sociales de catégorie A.1, parts sociales de catégorie A.2, parts sociales de catégorie A.3, parts sociales de catégorie A.4, parts sociales de catégorie A.5, parts sociales de catégorie A.6, parts sociales de catégorie A.7, parts sociales de catégorie A.8, parts sociales de catégorie A.9 et (ii) parts sociales de catégorie B, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous, et (B) conversion subséquente des parts sociales existantes en parts sociales de catégorie A et parts sociales de catégorie B.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à cent mille euros (EUR 100.000.-) par l'émission de huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000.-) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

3. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés (A) décide de créer deux (2) catégories de parts sociales dans le capital social de la Société: (i) les parts sociales de catégorie A, subdivisées en parts sociales de catégorie A.1, parts sociales de catégorie A.2, parts sociales de catégorie A.3, parts sociales de catégorie A.4, parts sociales de catégorie A.5, parts sociales de catégorie A.6, parts sociales de catégorie A.7, parts sociales de catégorie A.8 et parts sociales de catégorie A.9 et (ii) les parts sociales de catégorie B, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous et (B) décide de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales de catégorie A.1 et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, affectées comme suit:

a) quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante (94.250) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost Private Investments A-1, trente-sept mille six cent cinquante-six (37.656) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost Private Investments B-1, deux cent dix mille quatre cent vingt-huit (210.428) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost Private Investments C-1, quatre-vingt mille neuf cent cinquante-neuf (80.959) parts sociales de catégorie A.1

détenues par Baupost Private Investments BVII-1, soixante-sept mille cinq cent cinquante-huit (67.558) parts sociales de catégorie A.1 détenues par HB Cayman, trente-quatre mille cent onze (34.111) parts sociales de catégorie A.1 détenues par PB Cayman, vingt-quatre mille huit cent huit (24.808) parts sociales de catégorie A.1 détenues par YB Cayman, soixante-deux mille deux cent quarante-deux (62.242) parts sociales de catégorie A.1 détenues par BVP-I Cayman XIV, trente et un mille cent vingt et une (31.121) parts sociales de catégorie A.1 détenues par BVP-III Cayman XIV, quatre cent soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt (464.380) parts sociales de catégorie A.1 détenues par BVP-IV Cayman XII, et dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept (17.487) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Taconic; et

b) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B détenues par Urbania.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01).

Les huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

1. cent soixante-treize mille sept cent quarante-cinq (173.745) parts sociales de catégorie A.1; soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A.2; soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A.3; soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A.4; soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A.5; soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A.6; soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A.7; soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A.8 et soixante mille sept cent cinquante (60.750) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments A-1, susmentionnée, pour le prix de dix-neuf mille sept cent trente-quatre euros et soixante-seize cents (EUR 19.734,76), dont un montant de six mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et quarante-cinq cents (EUR 6.597,45) est affecté au capital social de la Société et un montant de treize mille cent trente-sept euros et trente et un cents (EUR 13.137,31) est affecté à la prime d'émission.

2. soixante-neuf mille quatre cent seize (69.416) parts sociales de catégorie A.1; vingt-quatre mille deux cent soixante-quatorze (24.274) parts sociales de catégorie A.2; vingt-quatre mille deux cent soixante-onze (24.271) parts sociales de catégorie A.3; vingt-quatre mille deux cent soixante-onze (24.271) parts sociales de catégorie A.4; vingt-quatre mille deux cent soixante-onze (24.271) parts sociales de catégorie A.5; vingt-quatre mille deux cent soixante-onze (24.271) parts sociales de catégorie A.6; vingt-quatre mille deux cent soixante-onze (24.271) parts sociales de catégorie A.7; vingt-quatre mille deux cent soixante-onze (24.271) parts sociales de catégorie A.8 et vingt-quatre mille deux cent soixante-onze (24.271) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments B-1, susmentionnée, pour le prix de sept mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-deux cents (EUR 7.884,62), dont un montant de deux mille six cent trente-cinq euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 2.635,87) est affecté au capital social de la Société et un montant de cinq mille deux cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 5.248,75) est affecté à la prime d'émission.

3. trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quinze (387.915) parts sociales de catégorie A.1; cent trente-cinq mille six cent trente-neuf (135.639) parts sociales de catégorie A.2; cent trente-cinq mille six cent trente-quatre (135.634) parts sociales de catégorie A.3; cent trente-cinq mille six cent trente-quatre (135.634) parts sociales de catégorie A.4; cent trente-cinq mille six cent trente-quatre (135.634) parts sociales de catégorie A.5; cent trente-cinq mille six cent trente-quatre (135.634) parts sociales de catégorie A.6; cent trente-cinq mille six cent trente-quatre (135.634) parts sociales de catégorie A.7; cent trente-cinq mille six cent trente-quatre (135.634) parts sociales de catégorie A.8 et cent trente-cinq mille six cent trente-quatre (135.634) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments C-1, susmentionnée, pour le prix de quarante-quatre mille soixante et un euros et dix-sept cents (EUR 44.061,17), dont un montant de quatorze mille sept cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 14.729,92) est affecté au capital social de la Société et un montant de vingt-neuf mille trois cent trente et un euros et vingt-cinq cents (EUR 29.331,25) est affecté à la prime d'émission.

4. cent quarante-neuf mille deux cent quarante-cinq (149.245) parts sociales de catégorie A.1; cinquante-deux mille cent quatre-vingt-neuf (52.189) parts sociales de catégorie A.2; cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois (52.183) parts sociales de catégorie A.3; cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois (52.183) parts sociales de catégorie A.4; cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois (52.183) parts sociales de catégorie A.5; cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois (52.183) parts sociales de catégorie A.6; cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois (52.183) parts sociales de catégorie A.7; cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois (52.183) parts sociales de catégorie A.8 et cinquante-deux mille cent quatre-vingt-trois (52.183) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments BVII-1, susmentionnée, pour le prix de seize mille neuf cent cinquante et un euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 16.951,96), dont un montant de cinq mille six cent soixante-sept euros et quinze cents (EUR 5.667,15) est affecté au capital social de la Société et un montant de onze mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-un cents (EUR 11.284,81) est affecté à la prime d'émission.

5. cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-deux (124.542) parts sociales de catégorie A.1; quarante-trois mille cinq cent cinquante et une (43.551) parts sociales de catégorie A.2; quarante-trois mille cinq cent quarante-cinq (43.545) parts

sociales de catégorie A.3; quarante-trois mille cinq cent quarante-cinq (43.545) parts sociales de catégorie A.4; quarante-trois mille cinq cent quarante-cinq (43.545) parts sociales de catégorie A.5; quarante-trois mille cinq cent quarante-cinq (43.545) parts sociales de catégorie A.6; quarante-trois mille cinq cent quarante-cinq (43.545) parts sociales de catégorie A.7; quarante-trois mille cinq cent quarante-cinq (43.545) parts sociales de catégorie A.8 et quarante-trois mille cinq cent quarante-cinq (43.545) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par HB Cayman, susmentionnée, pour le prix de quatorze mille cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 14.145,95), dont un montant de quatre mille sept cent vingt-neuf euros et huit cents (EUR 4.729,08) est affecté au capital social de la Société et un montant de neuf mille quatre cent seize euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 9.416,87) est affecté à la prime d'émission.

6. soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-trois (62.883) parts sociales de catégorie A.1; vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-huit (21.988) parts sociales de catégorie A.2; vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-sept (21.987) parts sociales de catégorie A.3; vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-sept (21.987) parts sociales de catégorie A.4; vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-sept (21.987) parts sociales de catégorie A.5; vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-sept (21.987) parts sociales de catégorie A.6; vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-sept (21.987) parts sociales de catégorie A.7; vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-sept (21.987) parts sociales de catégorie A.8 et vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-sept (21.987) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par PB Cayman, susmentionnée, pour le prix de sept mille cent quarante-deux euros et cinquante-cinq cents (EUR 7.142,55), dont un montant de deux mille trois cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt cents (EUR 2.387,80) est affecté au capital social de la Société et un montant de quatre mille sept cent cinquante-quatre euros et soixante-quinze cents (EUR 4.754,75) est affecté à la prime d'émission.

7. quarante-cinq mille sept cent trente-trois (45.733) parts sociales de catégorie A.1; quinze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (15.995) parts sociales de catégorie A.2; quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix (15.990) parts sociales de catégorie A.3; quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix (15.990) parts sociales de catégorie A.4; quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix (15.990) parts sociales de catégorie A.5; quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix (15.990) parts sociales de catégorie A.6; quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix (15.990) parts sociales de catégorie A.7; quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix (15.990) parts sociales de catégorie A.8 et quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix (15.990) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par YB Cayman, susmentionnée, pour le prix de cinq mille cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-huit cents (EUR 5.194,58), dont un montant de mille sept cent trente-six euros et cinquante-huit cents (EUR 1.736,58) est affecté au capital social de la Société et un montant de trois mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 3.458) est affecté à la prime d'émission.

8. cent quatorze mille sept cent quarante et une (114.741) parts sociales de catégorie A.1; quarante mille cent vingt-deux (40.122) parts sociales de catégorie A.2; quarante mille cent dix-neuf (40.119) parts sociales de catégorie A.3; quarante mille cent dix-neuf (40.119) parts sociales de catégorie A.4; quarante mille cent dix-neuf (40.119) parts sociales de catégorie A.5; quarante mille cent dix-neuf (40.119) parts sociales de catégorie A.6; quarante mille cent dix-neuf (40.119) parts sociales de catégorie A.7; quarante mille cent dix-neuf (40.119) parts sociales de catégorie A.8 et quarante mille cent dix-neuf (40.119) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par BVP-I Cayman XIV, susmentionnée, pour le prix de treize mille trente-deux euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 13.032,84), dont un montant de quatre mille trois cent cinquante-six euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 4.356,96) est affecté au capital social de la Société et un montant de huit mille six cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 8.675,88) est affecté à la prime d'émission.

9. cinquante-sept mille trois cent soixante-onze (57.371) parts sociales de catégorie A.1; vingt mille soixante-quatre (20.064) parts sociales de catégorie A.2; vingt mille cinquante-neuf (20.059) parts sociales de catégorie A.3; vingt mille cinquante-neuf (20.059) parts sociales de catégorie A.4; vingt mille cinquante-neuf (20.059) parts sociales de catégorie A.5; vingt mille cinquante-neuf (20.059) parts sociales de catégorie A.6; vingt mille cinquante-neuf (20.059) parts sociales de catégorie A.7; vingt mille cinquante-neuf (20.059) parts sociales de catégorie A.8 et vingt mille cinquante-neuf (20.059) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par BVP-III Cayman XIV, susmentionnée, pour le prix de six mille cinq cent seize euros et quarante-deux cents (EUR 6.516,42), dont un montant de deux mille cent soixante-dix-huit euros et quarante-huit cents (EUR 2.178,48) est affecté au capital social de la Société et un montant de quatre mille trois cent trente-sept euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 4.337,94) est affecté à la prime d'émission.

10. huit cent cinquante-six mille soixante-huit (856.068) parts sociales de catégorie A.1; deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-six (299.326) parts sociales de catégorie A.2; deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-quatre (299.324) parts sociales de catégorie A.3; deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-quatre (299.324) parts sociales de catégorie A.4; deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-quatre (299.324) parts sociales de catégorie A.5; deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-quatre (299.324) parts sociales de catégorie A.6; deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-quatre (299.324) parts sociales de catégorie A.7; deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-quatre (299.324) parts sociales de catégorie A.8 et deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-quatre (299.324) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par BVP-IV Cayman XII, susmentionnée, pour le prix de quatre-vingt-dix-sept mille deux cent trente-six euros et six cents (EUR 97.236,06), dont un montant de trente-deux mille cinq cent six euros et soixante-deux cents (EUR 32.506,62) est affecté au capital social de la Société et un montant de soixante-quatre mille sept cent vingt-neuf euros et quarante-quatre cents (EUR 64.729,44) est affecté à la prime d'émission.

11. trente-deux mille deux cent trente-six (32.236) parts sociales de catégorie A.1; onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie A.2; onze mille deux cent soixante-onze (11.271) parts sociales de catégorie A.3; onze mille deux cent soixante-onze (11.271) parts sociales de catégorie A.4; onze mille deux cent soixante-onze (11.271) parts

sociales de catégorie A.5; onze mille deux cent soixante-onze (11.271) parts sociales de catégorie A.6; onze mille deux cent soixante-onze (11.271) parts sociales de catégorie A.7; onze mille deux cent soixante-onze (11.271) parts sociales de catégorie A.8 et onze mille deux cent soixante-onze (11.271) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Taconic, susmentionnée, pour le prix de trois mille six cent soixante et un euros et cinquante-neuf cents (EUR 3.661,59), dont un montant de mille deux cent vingt-quatre euros et neuf cents (EUR 1.224,09) est affecté au capital social de la Société et un montant de deux mille quatre cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 2.437,50) est affecté à la prime d'émission.

12. huit cent soixante-quinze mille (875.000) parts sociales de catégorie B ont été souscrites par Urbania, susmentionnée, pour le prix de trois cent trois mille trente-sept euros et cinquante cents (EUR 303.037,50), dont un montant de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750) est affecté au capital social de la Société et un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 294.287,50) est affecté à la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites par les associés mentionnés ci-dessus dans les paragraphes (1) à douze (12) ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire consistant en cinq cent trente-huit mille six cents euros (EUR 538.600). Le montant de cinq cent trente-huit mille six cents euros (EUR 538.600) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La contribution totale d'un montant de cinq cent trente-huit mille six cents euros (EUR 538.600) consiste en quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) pour le capital social et quatre cent cinquante et un mille cents euros (EUR 451.100) pour la prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination UrbaniaBT2 S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par les présents statuts et par toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut exercer aucune activité qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société ne peut notamment pas commercialiser activement (directement ou indirectement) ses Parts Sociales ou autres valeurs mobilières auprès d'investisseurs.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation

complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par (i) neuf millions (9.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), eux-mêmes subdivisées en trois millions cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.198.895) parts sociales de catégorie A.1 (les «Parts Sociales de Tranche A.1»), sept cent vingt-cinq mille cent soixante-quatorze (725.174) parts sociales de catégorie A.2 (les «Parts Sociales de Tranche A.2»), sept cent vingt-cinq mille cent trente-trois (725.133) parts sociales de catégorie A.3 (les «Parts Sociales de Tranche A.3»), sept cent vingt-cinq mille cent trente-trois (725.133) parts sociales de catégorie A.4 (les «Parts Sociales de Tranche A.4»), sept cent vingt-cinq mille cent trente-trois (725.133) parts sociales de catégorie A.5 (les «Parts Sociales de Tranche A.5»), sept cent vingt-cinq mille cent trente-trois (725.133) parts sociales de catégorie A.6 (les «Parts Sociales de Tranche A.6»), sept cent vingt-cinq mille cent trente-trois (725.133) parts sociales de catégorie A.7 (les «Parts Sociales de Tranche A.7»), sept cent vingt-cinq mille cent trente-trois (725.133) parts sociales de catégorie A.8 (les «Parts Sociales de Tranche A.8») et sept cent vingt-cinq mille cent trente-trois (725.133) parts sociales de catégorie A.9 (les «Parts Sociales de Tranche A.9») et (ii) un million (1.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

5.2 Chaque part sociale est assortie d'un droit d'un vote à chaque assemblée générale des associés ordinaire ou extraordinaire.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B ne sont pas convertibles en d'autres catégories de Parts Sociales.

6.6 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

6.7 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'une Tranche, en totalité mais pas partiellement, consistant en le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises au sein de cette Tranche, tel qu'il peut être décidé par le conseil de gérance à tout moment, conformément à toute convention entre les associés, le cas échéant, et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société.

6.8 La Tranche concernée devra être rachetée et annulée à un prix total équivalent à la valeur de marché de cette Tranche (le «Montant de l'Annulation»), telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous.

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Tranche (dans l'ordre prévu par l'article 6.14), cette Tranche donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur participation dans cette Tranche, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des Tranches rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Tranche concernée, détenue et annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des Tranches concernées. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Tranche correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) des Tranches correspondantes au moment de l'annulation desdites Tranches à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation.

6.12 Le Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté) dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Tranche concernée auraient eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, conformément à l'article 21 des présents statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Tranche concernée à annuler, mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué

dans les comptes intérimaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la Tranche à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.13 Une fois que les Parts Sociales des Tranches concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

6.14 Les Parts Sociales de Catégorie A devront être rachetées dans l'ordre alphanumérique inverse des Tranches, en commençant par les Parts Sociales de Tranche A.9.

6.15 Les Parts Sociales suivantes d'une Tranche spécifique ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Tranche précédente auront été intégralement rachetées. Pour chaque Part Sociale d'une Tranche pouvant être rachetées selon les règles prévues au présent article 6, il sera ci-après fait référence aux «Parts Sociales de Catégorie A Concernées».

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social et sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à la majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales des associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi ou par toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, les décisions collectives des associés de la Société ne seront

valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé de deux (2) gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et deux (2) gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

13.2 Toute référence faite aux «gérants» ci-après devra être entendue comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au gérant unique.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Le conseil de gérance devra respecter toute condition d'approbation par les Associés Majoritaires relative aux questions indiquées dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et en conformité avec les dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, en conformité avec les dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présents ou représentés, sous réserve de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (1) Gérant de Catégorie A ensemble avec un (1) Gérant de Catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un (1) Gérant de Catégorie A ensemble avec un (1) Gérant de Catégorie B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pourcent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts, ainsi qu'à toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

21.6 Dans le cas d'une distribution de dividendes,

(i) le dividende attribué aux Parts Sociales de Catégorie B sera attribué en conformité avec toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre et (ii) de tous les montants distribués aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, le montant du dividende attribué sera le suivant:

i. les Parts Sociales de Tranche A.9 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pourcent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.9 émises par la Société;

ii. les Parts Sociales de Tranche A.8 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pourcent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.8 émises par la Société;

iii. les Parts Sociales de Tranche A.7 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pourcent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.7 émises par la Société;

iv. les Parts Sociales de Tranche A.6 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.6 émises par la Société;

v. les Parts Sociales de Tranche A.5 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pourcent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.5 émises par la Société;

vi. les Parts Sociales de Tranche A.4 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.4 émises par la Société;

vii. les Parts Sociales de Tranche A.3 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pourcent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.3 émises par la Société;

viii. les Parts Sociales de Tranche A.2 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.2 émises par la Société;

ix. les Parts Sociales de Tranche A.1 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.1 émises par la Société;

chacune d'entre elles aussi longtemps qu'elles existeront, et

x. le solde sera distribué aux Parts Sociales de Catégorie A Concernées.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués en conformité avec l'article 21 ci-dessus. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément aux dispositions de la Loi et aux présents statuts et à toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec l'article 21 ci-dessus.

G. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi. En cas de conflit entre les stipulations des présents statuts et de toute convention entre les associés, telle que modifiée de temps à autre, les stipulations de ladite convention entre les associés prévaudront inter partes dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 25. Définitions. Sauf stipulation contraire, les termes en majuscules utilisés dans les présents statuts auront le sens qui leur est attribué ci-dessous:

«Parts Sociales de Catégorie A» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Parts Sociales de Catégorie B» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Société» a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents statuts.

«Loi» a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents statuts.

«Associés Majoritaires» signifie les Personnes détenant, individuellement ou collectivement, plus de cinquante pourcent (50%) des Parts Sociales.

«Personne» désigne toute personne physique présente ou future ou toute société, association, partenariat, co-entreprise, société à responsabilité limitée, société par action ou un autre partenariat, société fiduciaire, fiducie, institution, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, entité d'affaires ou gouvernement ou toute agence gouvernementale ou ses subdivisions politiques.

«Parts Sociales de Catégorie A Concernées» a le sens qui lui est attribué à l'article 6.15.

«Parts Sociales» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Montant Total de l'Annulation» a le sens qui lui est attribué à l'article 6.4 des présents statuts.

«Tranches» signifie les Parts Sociales de Tranche A.1, les Parts Sociales de Tranche A.2, les Parts Sociales de Tranche A.3, les Parts Sociales de Tranche A.4, les Parts Sociales de Tranche A.5, les Parts Sociales de Tranche A.6, les Parts Sociales de Tranche A.7, les Parts Sociales de Tranche A.8 et les Parts Sociales de Tranche A.9 et le terme «Tranche» signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes connue du notaire par nom, prénom et résidence, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. NAVARRO MELENDO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 décembre 2015. 2LAC/2015/29437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002528/1125.

(160000652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Alternativa International, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 184, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.384.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002615/10.

(160000612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Docxa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.404.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

DOCXA SOFTWARE, société par actions simplifiée à associé unique de droit français, ayant son siège social au 130, rue de Lourmel, 75015 Paris (France), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés français, Tribunal de Commerce de Paris, sous le numéro 509 427 464,

ci-après la "Mandante"

ici représentée par Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

ci-après le "Mandataire"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La Mandante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société "DOCXA INTERNATIONAL S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82404 (la "Société"), a été constituée originellement sous la dénomination sociale de "IMDS INTERNATIONAL S.A.", suivant acte reçu le 16 mai 2001 par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1161 du 13 décembre 2001, et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 13 décembre 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1038 du 23 avril 2014;

2) Que le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune;

3) Que la Mandante est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout le passif de la Société comme indiqué au point 7) ci-dessus;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire de contrôle à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège de l'actionnaire unique.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002818/63.

(160001847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

DS2 Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.195.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 138092 (the "Sole Shareholder"),

Represented by Maître Perrine Reinhart, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 3rd December 2015 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the Sole Shareholder of DS2 Licensing S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154195, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 24 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1670 of 17 August 2010. The articles of association have never been amended since its incorporation.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The subscribed share capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares");

II. The Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company;

III. The Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company;

IV. The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

V. The Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities;

VI. The shareholder's register of the Company has been cancelled;

VII. The Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2015 to 2nd December 2015;

VIII. The Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

IX. The records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company; and

X. The Sole Shareholder acknowledges and declares that the Company ceases to exist as at the time of the present deed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée (private limited liability company), constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138092 (l'«Associé Unique»),

représentée par Maître Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 3 décembre 2015, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'Associé Unique de DS2 Licensing S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154195 (la «Société»), constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1670 du 17 août 2010. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

La mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»),

II. que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société,

III. que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société,

IV. que l'Associé Unique s'est désigné liquidateur de la Société et renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

V. que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société,

VI. qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société,

VII. que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 2 décembre 2015,

VIII. que l'Associé Unique décharge pleinement et entièrement chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour, IX. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et

X. que l'Associé Unique reconnaît et déclare que la Société cesse d'exister à la date du présent acte.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Reinhart, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38847. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002822/107.

(160001905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

East Capital (Lux) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.914.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002825/10.

(160000528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Equi Future Champions, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.569.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of December.

Before Us Me Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "Equi Future Champions SCA SICAV-FIS", an investment company with variable share capital, established as a corporate partnership limited by shares

qualifying as a specialised investment fund, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under the number 170.569 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Pierre PROBST, notary residing in Ettelbrück, Grand Duchy of Luxembourg,

of 20 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2209 of 5 September 2012 (the Articles).

The meeting is chaired by Mr Manfred Hoffmann, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mrs Maud Maninchedda, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Thomas Blaise, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

I.- That all the shares being registered shares, the present meeting has been convened by notices sent by registered mail to all the shareholders on the 2nd December 2015.

II.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;

2. Appointment of a liquidator and determination of its powers and duties as well as of its remuneration;

3. Miscellaneous.

I.- WHEREAS:

A) The shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

B) It appears from said attendance list that out of 2,531 shares in circulation, all in registered form, with no par value but equal to the total net assets of the Company as defined in the article 7, representing the entire share capital of the Company, 2,531 shares are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda which is known by the shareholders.

II.- RESOLUTIONS

Then the Meeting, after deliberation, took the following resolutions by unanimous vote and with the consent of BBDL FINANZ S.à r.l. as General Partner ("associé commandité") of the Company:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the Meeting resolves with effective date on 1 January 2016 to dissolve and liquidate the Company.

Second Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to appoint as liquidator Me Claude Niedner, lawyer, born in Karlsruhe, Germany, on October 15, 1966, residing professionally at 41A, avenue J.F. Kennedy, L- 2082 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Liquidator»).

In this context the proxyholder of BBDL declares that: "BBDL is completely owned by John Baumann who deceased on September 5, 2015. We want to point out for good faith that the legal successors for John Baumann have a legal dispute with "Arendt et Medernach". We want to highlight that this could potentially lead to a conflict of interest.

The appointment of the Liquidator is subject to the written approval of the respective nomination by the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier. In case that Me Claude Niedner has not been approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier until 31 January 2016 a request to the District Court dealing with commercial matters has to be filed in order to appoint the sole liquidator of the Company.

The Meeting expects that the liquidation will be terminated within the second or third quarter of 2016.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the signature of the Liquidator. The assets of the Company (e.g. the horses) can be sold by way of private sales. Horses that have not been sold by way of a private sale until the April 30, 2016 should be sold by public sale.

The Liquidator may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers they determine and for the period he will fix.

The Liquidator has to distribute the Company's assets to the shareholders in cash. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Management of BBDL points out that they have a letter of intent for a potential buyer which should be followed up by the liquidator.

The Meeting resolves that the Me Claude Niedner shall receive a compensation of EUR thirty thousand (30,000.-) per year (before taxes) for the accomplishment of his duties as liquidator.

There being no further business on the agenda, the Chairman has closed the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at EUR 2.000.-.

Statement

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the members of the Bureau, all known to the notary by their names, first name, civil status and residences, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: M. HOFFMANN, M. MANINCHEDDA, T. BLAISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40852. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002828/85.

(160000863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Efelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

R.C.S. Luxembourg B 19.393.

— DISSOLUTION

L'an deux mil quinze

Le vingt-deux décembre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur André LANDSBERG, administrateur délégué, né à Etterbeek (Belgique) le 08 février 1947, demeurant à B-1180 Uccle (Belgique), 89/8, Avenue Jean & Pierre Carsoel;

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique actionnaire de la société anonyme «EFELCO S.A.», (Matricule 19822200497), avec siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke;

inscrite au registre de commerce sous le numéro B19.393;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN alors de résidence à Luxembourg, le 12 mai 1982, publiée au Mémorial C de 1982, numéro 169, page 15.970;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN alors de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 1984, publiée au Mémorial C de 1984, numéro 238, page 11.414;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN alors de résidence à Wiltz, le 1^{er} décembre 1986, publiée au Mémorial C de 1987, numéro 43, page 2.017.

modifiée suivant une assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 1992, publiée au Mémorial C de 2002, numéro 936, page 44.905;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2012, publiée au Mémorial C de 2013, numéro 834, page 40.011;

Que le capital social de la société s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 31.250.-) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans valeur nominale.

Que Monsieur André LANDSBERG, prédit, est devenu propriétaire de toutes les actions et qu'il a décidé de dissoudre la société anonyme «EFELCO S.A.» avec effet au 15 décembre 2015.

Que l'activité de la société a cessé, que Monsieur André LANDSBERG est investi de tout l'actif et reste chargé de tout le passif de la société dissoute, et que celle-ci est à considérer comme liquidée.

Que décharge plein et entière est accordée aux administrateurs et commissaires aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant une période cinq (5) ans à L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.

Et à l'instant le comparant agissant comme prédit a présenté au notaire pour vérification le registre des actions avec les transferts afférents.

Chacun des titres au porteur est immédiatement annulé par lacération.

Chacun des feuillets eu registre des actionnaires est ensuite annulé au moyen d'une estampille à encre grasse portant le mot annulé..

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Landsberg, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 29 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31290. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 04 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002848/51.

(160001926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

EGCA Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002850/10.

(160000611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

F.15 Alliance Locations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 123.318.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

Le vingt-et-un décembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

A comparu:

Monsieur Francisco SANCHEZ, employé privé, né à Luxembourg le 6 décembre 1974, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 5, Place Winston Churchill.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "F.15 Alliance Locations", établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 318, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 337 du 9 mars 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "F.15 Alliance Locations", préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que l'associé déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "F.15 Alliance Locations".

IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

DONT ACTE, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. SANCHEZ, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 décembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016002873/44.

(160001728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Meyer Bergman European Retails Partners III Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 199.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003091/10.

(160000891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Raiffeisen Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 90.283.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016003223/10.

(160001522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Raiffeisen Vie, Raiffeisen Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 90.283.

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, RAIFFEISEN VIE S.A. (en abrégé RAIFFEISEN VIE) ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, (la Société), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.283 constituée suivant acte notarié en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 8 janvier 2003 dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1309 du 6 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter Vermeulen, Directeur juridique, avec adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

qui désigne comme secrétaire Madame Virginie Courteil, juriste, avec adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Clément Villaume, juriste, avec adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale, à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) par l'émission de six cent mille (600.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale;

2. Souscription et libération des nouvelles actions;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale, à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) par l'émission de six cent mille (600.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les six cent mille (600.000) actions nouvelles sont intégralement souscrites par les actionnaires en place à proportion des droits qu'ils détiennent dans le capital.

Toutes les actions sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) représenté par un million cent mille (1.100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Leudelange, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VERMEULEN, V. COURTEIL, C. VILLAUME et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 21 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 40801. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003224/71.

(160001525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

SAVP Unleveraged S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 197.630.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2016.
Référence de publication: 2016003268/10.
(160001321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Schneider Linster Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.
R.C.S. Luxembourg B 169.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Remich, le 05 janvier 2016.
Référence de publication: 2016003270/10.
(160001395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

SF Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4798 Linger, 123, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 196.875.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1888 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016003272/9.
(160000957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Sienna Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 178.406.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,
Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
A COMPARU:

La société anonyme GBL Verwaltung S.A., établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.453, («l'Associé Unique»).

ici représentée par Aurélie Comptour, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle comparante, ainsi représentée, est l'unique associé de la société Sienna Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 19-21, route d'Arlon à L-8009 Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2013 sous le numéro 2039 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178.406 («la Société») dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises.

L'Associé Unique, préqualifié a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

L'intégralité du capital social (100%) est représenté par l'Associé Unique lequel a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

Lequel Associé Unique, exerçant ainsi les droits de l'assemblée générale, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quinze millions quatre cent et un mille cent cinquante-neuf euros (15.401.159 EUR), afin de le réduire de son montant actuel de cent soixante-dix-huit millions trois cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-neuf euros (178.318.389 EUR) à cent soixante-deux millions neuf

cent dix-sept mille deux cent trente euros (162.917.230 EUR), par remboursement d'une somme équivalente à l'Associé Unique et par annulation de quinze millions quatre cent et une mille cent cinquante-neuf (15.401.159) parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le capital social de la Société à un montant de cent soixante-deux millions neuf cent dix-sept mille deux cent trente euros (162.917.230 EUR), représenté par cent soixante-deux millions neuf cent dix-sept mille deux cent trente (162.917.230) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social. «Le capital social est fixé à cent soixante-deux millions neuf cent dix-sept mille deux cent trente euros (162.917.230 EUR), représenté par cent soixante-deux millions neuf cent dix-sept mille deux cent trente (162.917.230) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, chaque action étant entièrement libérée.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de déléguer au Conseil de Gérance tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Le Conseil de Gérance est notamment autorisé à prendre toute autre mesure nécessaire ou utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue à la mandataire comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Aurélie Comptour, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016003274/57.

(160001542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Société d'Investissement Européen Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.053.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT EUROPEEN Spf S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 23.053, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 247 du 29 août 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 475 du 12 mars 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cyprien DEHOUX, salarié, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;

- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, C. DEHOUX, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Beringen, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003282/70.

(160001481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Super Price, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 101.338.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

DE BEI'ERMANN S.à r.l., ayant son siège social à L-4959 Bacharage, 13, Zone Artisanale, Op Zaemer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 44756,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Manuel FERREIRA DA CUNHA.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "SUPER PRICE", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale op Zaemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101338 a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 835 du 13 août 2004;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) entièrement libérées;

c) Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Actionnaire Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Actionnaire Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute.

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à -4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale op Zaemer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. FERREIRA DA CUNHA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003290/48.

(160001819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 101.505.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of “SES Global Africa”, a Luxembourg joint stock company (société anonyme), having its registered office at L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 101.505, incorporated pursuant to a notarial deed on 10th June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31st August 2004, number 880 (hereinafter the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 24th February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24th May 2006, number 1018.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Ms Flora GIBERT, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Ms Martine ZELLINGER, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Ms Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Reduction of the share capital by an amount of three hundred and ninety million seven hundred and seventy five thousand eight hundred and ten euros (EUR 390,775,810) so as to bring it from its current amount of four hundred eleven million three hundred forty-two thousand nine hundred sixty euros (EUR 411,342,960) to twenty million five hundred and sixty seven thousand one hundred and fifty euros (EUR 20,567,150) by cancelling thirty-nine million seventy-seven thousand five hundred eighty-one (39,077,581) shares and reimbursement to the sole shareholder.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

3. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital by an amount of three hundred ninety million seven hundred seventy-five thousand eight hundred and ten euros (EUR 390,775,810) so as to bring it from its current amount of four hundred eleven million three hundred forty-two thousand nine hundred sixty euros (EUR 411,342,960) to twenty million five hundred sixty-seven thousand one hundred and fifty euros (EUR 20,567,150) by cancelling thirty-nine million seventy-seven thousand five hundred eighty-one (39,077,581) shares without designation of a nominal value and reimbursement to the sole shareholder.

This capital decrease is governed by article 69 (2) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

Following to the first resolution, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth be read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at twenty million five hundred sixty-seven thousand one hundred fifty euros (EUR 20,567,150.-) divided into two million fifty-six thousand seven hundred fifteen (2,056,715) shares without designation of a nominal value.”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, The present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the board of meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre,
Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SES Global Africa», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.505, constituée suivant acte notarié en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 août 2004, numéro 880 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 mai 2006, numéro 1018.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine ZELLINGER, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix millions sept cent soixante-quinze mille huit cent dix euros (EUR 390.775.810,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent onze millions trois cent quarante-deux mille neuf cent soixante euros (EUR 411.342.960,-) à vingt millions cinq cent soixante-sept mille cent cinquante euros (EUR 20.567.150,-) par annulation de trente-neuf millions soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-une (39.077.581) actions et par remboursement à l'actionnaire unique;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix millions sept cent soixante-quinze mille huit cent dix euros (EUR 390.775.810,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent onze millions trois cent quarante-deux mille neuf cent soixante euros (EUR 411.342.960,-) à vingt millions cinq cent soixante-sept mille cent cinquante euros (EUR 20.567.150,-) par annulation de trente-neuf millions soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-une (39.077.581) actions sans désignation de valeur nominale et par remboursement à l'actionnaire unique.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt millions cinq cent soixante-sept mille cent cinquante euros (20.567.150.-) divisé en deux millions cinquante-six mille sept cent quinze (2.056.715) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, M. ZELLINGER, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 décembre 2015. 1LAC/2015/41343. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016000661/131.

(150239173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

**VCunha Capital, Société Anonyme,
(anc. LM International Business Solutions S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.584.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LM International Business Solutions S.A., une société anonyme, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.584 (la Société) constituée le 23 décembre 2013 suivant un acte de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 672 du 14 mars 2014.

L'assemblée est présidée par M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert (le Président), qui nomme Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert, en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'assemblée nomme Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert, en tant que scrutateur (le Scrutateur); le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'assemblée (le Bureau).

L'actionnaire unique représenté à l'assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par la mandataire de l'actionnaire unique représenté à l'assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée restera également annexée aux présentes après avoir été signée par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé de la manière suivante:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale actuelle de la Société en VCunha Capital et modification subséquente de l'article 2, premier alinéa, des statuts de la Société.
2. Transfert du siège social actuel de la Société au 59, route de Longwy, L-8080 Bertrange.
3. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.
4. Acceptation de la démission des administrateurs actuels de la Société et décharge.

5. Nomination de M. Victor David CUNHA DOS SANTOS en tant qu'administrateur unique de la Société et fixation de la durée de son mandat.

6. Divers.

III. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale actuelle de la Société en VCunha Capital et modifie, par conséquent, l'article 2, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 1.** The Company adopts the following nam: VCunha Capital.»

Version française:

« **Art. 1^{er}.** La Société adopte la dénomination sociale actuelle suivante: VCunha Capital.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social actuel de la Société au 59, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Troisième résolution

L'assemblée générale modifie l'objet social actuel de la Société et modifie, par conséquent, l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et les comptes de toute nature, ainsi qu'à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers, à faire le contrôle légal ou contractuel des comptes de sociétés ou d'organismes ainsi que de rendre des services et à donner des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui sont compatibles avec la profession précitée.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société aura pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur de biens relevant de la propriété intellectuelle. En outre elle pourra effectuer l'achat, la vente, la mise en valeur, et la gestion de patrimoines mobilier et immobilier.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission des administrateurs actuels de la Société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né le 1^{er} Juillet 1978 à Coimbra (P) demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy aux fonctions d'administrateur unique de la Société, pour une durée de six (6) ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange/Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 24 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22438. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003066/90.

(160001274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Financière du Sabre d'Or S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.316.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, gehalten am 29.12.2015 in Luxemburg

Aus dem Protokoll geht hervor:

- Die Mandate von Frau Nathalie PRIEUR, comptable, geb. am 08.04.1967 in Trier/Deutschland, beruflich ansässig in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, von Herrn Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, geb. am 27.03.1973 in Ettelbrück/Luxemburg, expert-comptable, beruflich ansässig in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg und Herrn Alex BENOY, Wirtschaftsberater, wohnhaft in 1, rue Simmer, L-2538 Luxembourg als Verwaltungsräte werden bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2021 stattfinden wird, verlängert.

- Das Mandat von Herrn Alex BENOY als delegierter Verwaltungsrat wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2021 stattfinden wird, verlängert.

- Das Mandat der Gesellschaft Benoy Kartheiser Management S.à r.l. mit Sitz in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, als Rechnungsprüfer wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2021 stattfinden wird, verlängert.

Luxemburg, den 29.12.2015.

Référence de publication: 2016006577/20.

(160006033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Finlyinx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 128.560.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2015 que:

- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 3-5, Rue du Fossé L-1536 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006578/13.

(160006285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Fintal Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.746.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société en date du 25 novembre 2015 que:

Madame Myriam Scussel, née le 26 avril 1978 à Villerupt (France) et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommée administrateur de la Société avec effet au 14 novembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31.12.2015 qui se tiendra en 2016, en remplacement de Monsieur Walter Tocco démissionnaire au 14 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Pour FINTAL HOLDING S.A., SPF

Un mandataire

Référence de publication: 2016006580/18.

(160005697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Fintour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.499.

I hereby resign as Director of your company with effect as from the 22/02/2013.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet au 22/02/2013.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Andrea Dany.

Référence de publication: 2016006581/10.

(160006074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Fintour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.499.

I hereby resign as Director of your company with effect as from the 22/02/2013.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet au 22/02/2013.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Jean-Yves Nicolas

Référence de publication: 2016006582/10.

(160006074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Fintour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.499.

I hereby resign as Director of your company with effect as from the 22/02/2013.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet au 22/02/2013.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Marc Koeune.

Référence de publication: 2016006583/10.

(160006074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Fintour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.499.

I hereby resign as Director of your company with effect as from the 22/02/2013.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet au 22/02/2013.

Lugano, le 14 décembre 2015.

Vittorio Benatti.

Référence de publication: 2016006584/10.

(160006074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

HealthCity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Auf der Hohkaul.
R.C.S. Luxembourg B 72.875.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 août 2015 que les mandats des administrateurs sont prolongés et prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Deloitte S.A. Le mandat du nouveau commissaire expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2016006640/16.

(160005675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Henry Cotton's Greater China Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 108.900,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 186.489.

Extrait des décisions de l'Associé Unique de la Société prises en date du 10 décembre 2015

L'Associé Unique de la Société a décidé:

- d'accepter les démissions de Mr. Keith McShea et de Mme Tatyana Boger avec effet au 1^{er} janvier 2016.
- de nommer Gérants de Catégorie B avec effet au 1^{er} janvier 2016 les personnes suivantes:
 - Mr Marek Domagala, né à Ostrow Wielkopolski (Pologne) le 17 avril 1972 ayant son adresse professionnelle au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - Mme Ekaterina Kuzmanova, née le 28 mai 1979 à Lovech (Bulgarie), ayant son adresse professionnelle au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Référence de publication: 2016006643/16.

(160006209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Avesta Invest Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 198.092.

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
LE NEUF DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MARSTAND Holding, société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.105. dûment représentée par Monsieur Thierry KOHNEN, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 9 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'actionnaire unique et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant déclare qu'elle est l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée AVESTA Invest Europe, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 198.092, constituée sous la forme juridique d'une société anonyme suivant acte notarié du 16 juin 2015 par devant Me Martine SCHAEFFER, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2141 du 19 août 2015, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le capital social actuel de la société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes émises sous forme nominative, toutes intégralement libérées, (ci-après dénommée «Notre Société» ou «Société Absorbante»),

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable, ayant pris connaissance de cet ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Présentation du projet de fusion daté du 22 octobre 2015, prévoyant l'absorption de la société TECHNOCONSULT3 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.655, «la Société Absorbée», par Notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée à Notre Société, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 3038 en date du 6 novembre 2015, page 145801 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

2) Constatation qu'à la date de ce jour l'article 278 de la loi du 10 août 1915 trouve à s'appliquer étant donné que la Société Absorbante est l'actionnaire unique de la Société Absorbée;

3) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

4) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société Absorbée par Notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à Notre Société dont notamment les biens immobiliers lui appartenant, avec dissolution sans liquidation de la société absorbée par suite de la fusion;

5) Constatation de la réalisation de la fusion et de ses effets.

6) Nominations statutaires.

L'actionnaire unique, tel que représenté, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique constate qu'on lui a présenté le projet de fusion daté du 22 octobre 2015, prévoyant l'absorption de la société TECHNOCONSULT3 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.655, «la Société Absorbée», par Notre Société,

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée à Notre Société,

ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 3038 en date du 6 novembre 2015, page 145801 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, et dont une copie reste annexée, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, au présent acte.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique déclare que l'article 278 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales est d'application.

Troisième résolution

L'actionnaire unique constate que l'actionnaire unique de la Société Absorbée a approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes et conditions et que dès-lors la fusion est réalisée entre les sociétés fusionnantes entraînant de plein droit et simultanément les effets visés par l'article 274 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et notamment la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et la dissolution de la Société Absorbée.

L'actionnaire unique constate que l'actif de la société absorbée «TECHNOCONSULT3 S.à r.l.», société ayant actuellement comme numéro d'immatriculation le numéro 2015 24 42 999, et transféré à la société absorbante par effet de la fusion, comprend notamment les biens et droits immobiliers suivants:

1. Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord:

Numéro 1884/18056, lieu-dit «ARBED-BELVAL», place (occupée), contenant 13 ares 84 centiares

Numéro 1884/18057, lieu-dit «ARBED-BELVAL», place (occupée), contenant 5 ares 93 centiares

2. Commune de Sanem, section C de Belvaux:

Numéro 1681/8028, lieu-dit «ERNSHOF», place (occupée), bâtiment à usage mixte, contenant 20 ares 34 centiares

Numéro 1681/8029, lieu-dit «ERNSHOF», place, contenant 22 centiares.

Origine de propriété:

La société absorbée «TECHNOCONSULT3 S.à r.l.» est propriétaire des immeubles ci-dessus mentionné pour les avoir acquis (ancien numéro 1884/17838 de la Section A d'Esch-Nord de la commune d'Esch-sur-Alzette, respectivement ancien numéro 1681/7842 de la Section C de Belvaux de la commune de Sanem) aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 décembre 2008, sous le numéro 1958/2008 du répertoire, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 16 janvier 2009, volume 863, numéro 74.

Situation hypothécaire:

Les éléments immobiliers ci-avant désignés se trouvent grevés des inscriptions hypothécaires suivantes

Premier rang: inscription prise au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 7 juillet 2015, volume 578, numéro 166, au profit de la BCEE, en vertu d'une convention conclue avec la BCEE en date du 3 juillet 2015.

Second rang: inscription prise au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 21 septembre 2015, volume 579, numéro 286, au profit de la BCEE, en vertu d'une convention conclue avec la BCEE en date du 18 septembre 2015.

Conditions des apports immobiliers

La Société Absorbante succède de plein droit à la Société Absorbée dans la pleine propriété des biens immobiliers mentionnés ci-dessus, en lui succédant dans tous actes, contrats et conventions relatifs auxdits biens, lesquels sont libres de toutes inscriptions et transcriptions qui pourraient être préjudiciables, à l'exception des inscriptions hypothécaires ci-avant relevées existant au profit de la BCEE.

L'entrée en jouissance des biens immobiliers est fixée à la date de ce jour, date à partir de laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la Société Absorbante.

Les biens sont transmis dans l'état effectif dans lequel ils se trouvent, avec les servitudes actives et passives inhérentes.

Pour avoir reçu antérieurement au présent acte une copie du prédit acte de vente reçu par le notaire Blanche Moutrier, en date du 22 décembre 2008, la Société Absorbante déclare avoir parfaite connaissance:

- de toutes les servitudes grevant les immeubles ci-avant désignés et qui se trouvent textuellement reprises audit acte de vente date du 22 décembre 2008,

- des caractéristiques particulières des immeubles ci-avant désignés, lesquelles sont liées à leur situation dans le Quartier Square Mile, qui est un ancien site industriel.

La possession juridique des biens qui font l'objet des présentes est transmise à la Société Absorbante à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à sa disposition au siège social de notre Société.

Un document émanant de l'organe de gestion des sociétés fusionnantes attestant de cette formalité restera annexée aux présentes.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la Société Absorbée par Notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion et le transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à Notre Société comme mieux détaillé ci-avant, et dissolution sans liquidation de la Société Absorbée comme suite à la fusion.

Les sociétés qui fusionnent entendent, par ailleurs, que l'opération visée par le présent projet soit soumise au régime de neutralité fiscal prévu par l'art 170 de la loi de l'impôt sur le revenu (LIR).

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée dès le 31 décembre 2015.

Sixième résolution

Vu l'approbation de la fusion par la Société Absorbée, l'actionnaire unique constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente assemblée générale approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, afin d'intervenir au nom et pour le compte de la Société Absorbante afin d'accomplir toutes formalités et de signer tous actes et/ou documents qui s'avéreront utiles ou nécessaires en vue de faire acter le transfert effectif des actifs de la Société Absorbée en faveur de la Société Absorbante suite et par effet de l'opération de fusion ci-avant mentionnée, et en particulier des biens immobiliers mieux décrits ci-avant, le tout avec promesse de ratifier et d'approuver les actes accomplis par le mandataire spécial, sous les obligations telles que prévues par la loi et sans limitation de pouvoirs en ce qui concerne les actes susmentionnés.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur DEROCHETTE et de Monsieur KARREMANS de leurs fonctions d'administrateurs.

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'actionnaire unique décide de nommer:

- Monsieur Olivier LECLIPTEUR, Administrateur de Sociétés, né le 17 janvier 1969 à Rocourt (B), et demeurant au L-8544 Nagem, 22, rue Principale; et

- Monsieur Pierre-Frédéric NOEL, employé, né le 06/09/1977 à Saint-Nicolas (B), demeurant au 11, rue de Clairefontaine, B-6700 Arlon.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille vingt-et-un.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante et du projet de fusion.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. KOHNEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016001831/155.

(150240883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Frun HC1 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 203.004.

— EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de société en date du 17 décembre 2015 que:

- Une société en commandite spéciale a été constituée sous la dénomination Frun HC1 SCSp (la «Société»).
- La Société a pour associé gérant commandité Frun Invest Partner Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège statutaire à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.286.
- L'associé gérant commandité a pouvoir exclusif de signature.
- Le siège social de la Société est fixé à 2, rue de l'école, L-8226 Mamer.
- L'objet de la Société est le suivant:
 1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
 2. La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.
 3. La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.
 4. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.
 5. D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.
- La Société a commencé le 17 décembre 2015.
- La Société existe pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2016007500/32.

(160007374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.
